

## SEMINAIRE

## СЕМИНАР

## SEMINAR

COMITÉ DES TRANSPORTS  
INTÉRIEURSDistr.  
GÉNÉRALESéminaire international sur le  
Comportement agressif sur la routeTRANS/SEM.1/2004/7  
3 février 2004

Genève (Suisse), le 5 avril 2004

Original : FRANÇAIS

Première partie – Causes, effets et  
conséquences de l'agressivité sur la  
route

## Les victimes de l'agressivité sur la route

Intervenant : M. Marcel Haegi, président de la  
Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR)

Les accidents de la route, chaque année, mettent brutalement fin à la vie de plus d'un million de personnes dans le monde. Trois fois autant restent gravement handicapées pour le reste de leurs jours. Ces accidents sont souvent dus à une conduite agressive, négligente ou à l'alcool. En termes économiques chaque voiture provoque en moyenne autant de dommages humains et matériels qu'il n'en coûte de la fabriquer.

Deux types d'actions permettent de limiter ces tragédies :

1. Une prévention sincère impliquant tous les acteurs de la sécurité routière, utilisant les mesures et les techniques actuellement disponibles sur le marché.
2. Des premiers soins aux blessés immédiats, une assistance médicale d'urgence de qualité, un suivi hospitalier et une réhabilitation efficace.

Outre les douleurs physiques et psychologiques et les décès des victimes, les souffrances et les deuils des survivants conduisent souvent à l'effondrement de la qualité de vie des cinq millions familles touchées chaque année. Les souffrances psychologiques de ces familles, loin de s'atténuer avec le temps, s'aggravent et parfois engendrent à leur tour de graves maladies psychosomatiques (1).

La plupart des systèmes juridiques actuels sont orientés vers l'auteur des délits. Les victimes sont ainsi souvent marginalisées subissant même une ultérieure victimisation, infligée par le système juridique lui-même, qui utilise la victime comme élément de preuve, plutôt que comme une personne ayant des besoins et des droits à protéger. L'Assemblée Générale des Nations Unies a réagi contre cet état de chose dans sa Résolution 40/30 (1985) en stipulant une « Déclaration des principes de base de justice pour les victimes de crimes et d'abus de pouvoir ».

Il reste toutefois beaucoup à faire: Dans de nombreux pays les victimes sont mal informées et souvent traitées sans compassion ni dignité, difficilement entendues par les tribunaux, insuffisamment remboursées souvent après des années d'attente.

Une meilleure assistance aux victimes de la route est un devoir que l'Etat devrait assumer, car la petite minorité qui reçoit une assistance morale, psychologique ou juridique ne l'obtient souvent que de la part d'organisations volontaristes.

Les diagrammes figurant en annexe ont été repris de l'enquête FEVR entreprise avec le support de la Commission Européenne (1).

### RECOMMANDATIONS

1. Renforcer ou créer des Centres d'aide et de conseil, où les victimes et/ou leurs proches pourraient trouver, outre l'information immédiate, l'assistance morale, juridique et sociale dont ils ont besoin.
2. Réévaluer les indemnisations pour les porter à un niveau en rapport avec les préjudices de toutes sortes subie par les victimes(2), en particulier les traumatismes crâniens. S'assurer que les frais d'obsèques, les frais médicaux et les pertes de gain soit bien pris immédiatement en compte.
3. Rééquilibrer les systèmes de procédure pénales de manière à garantir une égalité totale de droits(2) de victimes et/ou des membres de leur famille par rapport aux droits garantis au prévenu ou à l'auteur de l'accident.

### Références

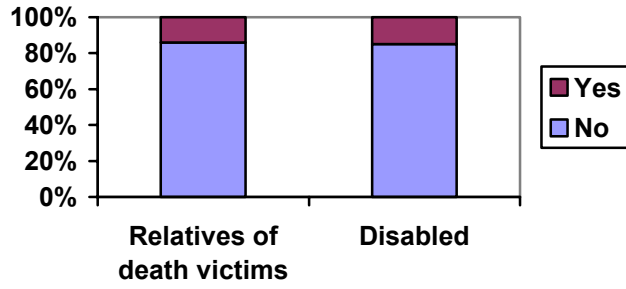
(1) " Impact of road death and injury – Research into the principal cause of the decline in quality & living standards suffered by road crash victims and victim families – Proposals for improvements" (1997) ISBN 2-940183-00-7, FEVR PO. Box 2080 CH-1211 Geneva 2 Dépôt, Switzerland.

(2) Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 40/30 (New York 1985) « Déclaration des principes de base de justice pour les victimes de crimes et d'abus de pouvoir »  
Les diagrammes ci-dessus ont été repris de l'enquête FEVR entreprise avec le support de la Commission Européenne.

Annex

(English only)

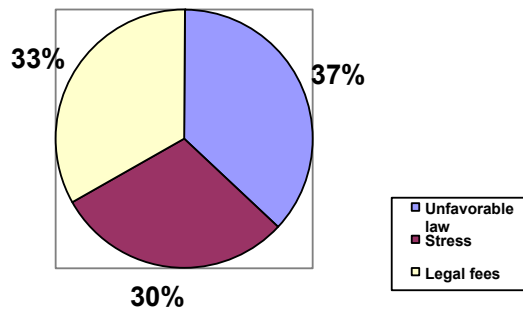
**Informed about helping organisations**

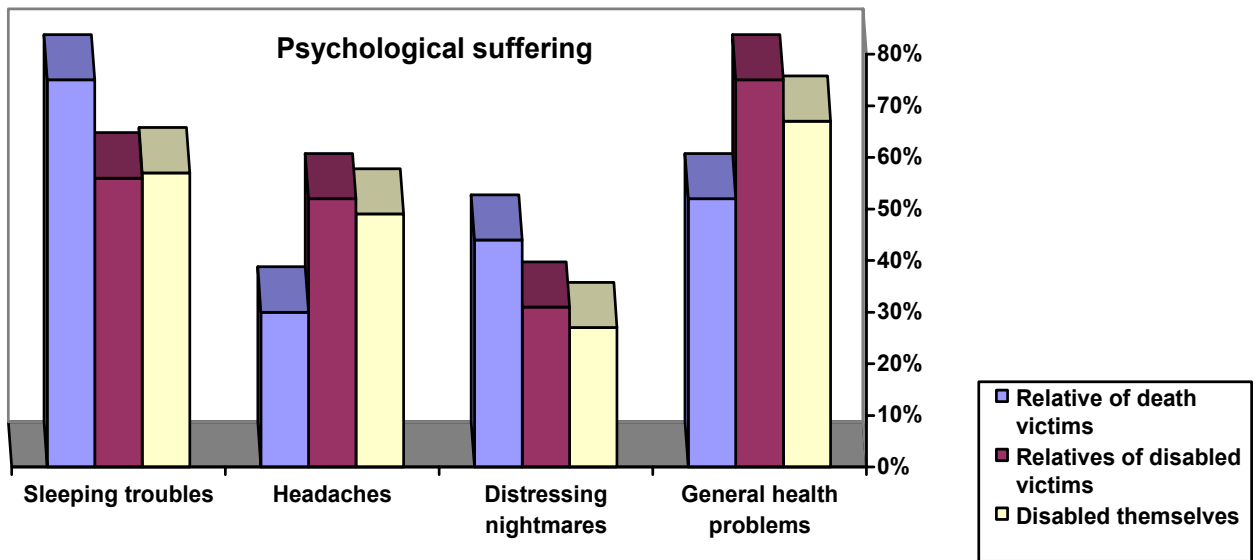


**Charges fair**

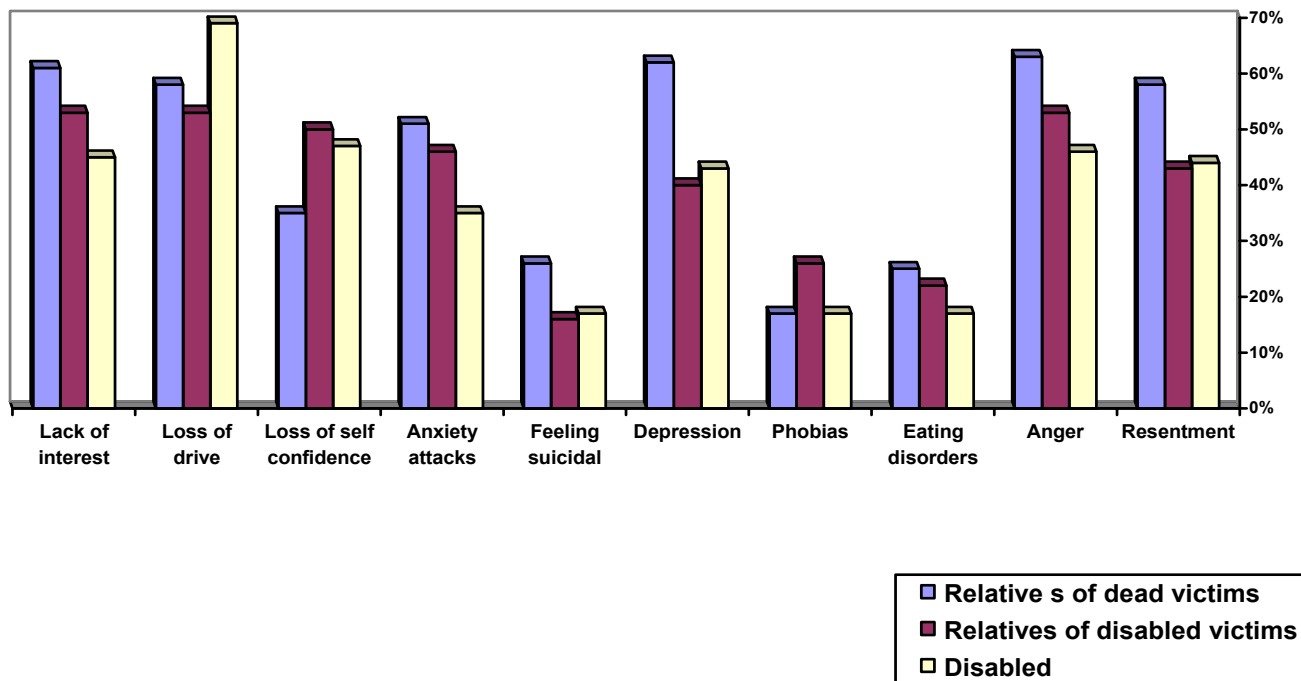


**Not gone to Court because**





### Psychological suffering



### Most helpful psychological aid

